

dans un article précédent, nous en donnons aujourd'hui de nouvelles preuves.

* * *

Il y a quelques années, le conseil municipal de Turin, en Italie, discutait un projet de règlement nouveau pour l'hôpital de cette ville. Le docteur Vignolo, conseiller catholique, proposa de confier à des religieuses le soin des malades de l'hôpital.

Or, le commissaire royal, auteur du projet du règlement, était le professeur Lessona, franc-maçon notoire, qui, trois ans auparavant, s'était montré l'adversaire acharné de l'introduction des sœurs dans les hôpitaux. On s'attendait donc à le voir combattre énergiquement la proposition du conseiller catholique ; il n'en fut rien. Au grand étonnement de ses collègues, le F. : Lessona fit cette déclaration :

“ Jusqu'à ces derniers temps, j'étais l'ennemi des religieuses ; il me semblait que les placer au chevet d'un malade était violenter sa conscience ; il me semblait que les religieuses s'occupaient plutôt de l'âme que du corps. Aujourd'hui que j'ai vu de près *ce qui se passe dans un hôpital où la religieuse ne se trouve point, je dois changer d'avis, et je déclare que la religieuse dans un hôpital est non-seulement un bienfait pour le malade, mais une garantie souveraine de moralité.* Les scandales qui ont eu lieu à l'hôpital ophtalmique n'eussent point été possibles s'il y avait eu là des religieuses. C'est pourquoi, quand on proposera de les introduire, j'applaudirai de tout cœur ”.

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire.

* * *

Passons maintenant en Belgique.

Un socialiste de Verviers, conseiller municipal, ayant proposé tout récemment la laïcisation des hospices, la commission administrative lui a répondu par un rapport dont nous extrayons le passage suivant :

“ Quant à remplacer les sœurs par des infirmières lai